Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 022-212200612-20260521-20260503-DE

GLOMEL
Saint-Michel • Trégornan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE GLOMEL

République Française

Département des Côtes d'Armor

Membres du Conseil Municipal		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Nombre de votants
15	15	15
Date de la convocation		
13 mai 2026		

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GLOMEL

L'an deux mille vingt-six, le jeudi vingt-et-un mai, à dix-huit heures et dix-neuf minutes, le Conseil Municipal de la commune de GLOMEL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de **M. Bernard TRUBUILT, Maire.**

Présents : Bernard TRUBUILT (Maire), Eléonore KOGLER, Thierry CHEVALHIER, Marguerite GUYOMARD (Adjoints), Martine TRUBUILT, Christophe LE DANTEC, Roger PERROT, Pascal LE GALL, Catherine LE ROY, Emilie CALLEWAERT, Kévin PEURON, Jean-Yves JEGO, Armelle RENAULT.

Absences excusées : Alain JOUAN (pouvoir à Eléonore KOGLER), Christine ROBIC (pouvoir à Marguerite GUYOMARD)

Secrétaire de séance : Eléonore KOGLER

2026/05/03

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CGCT (*Délibération du 20 mars 2026*) ET INFORMATIONS

Vu l'article L. 2122-22 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2024/06/01 du Conseil municipal en date 20 mars 2026 portant attribution de délégations au Maire,

1- COMMANDE PUBLIQUE :

Monsieur le Maire a pris les décisions suivantes au titre de sa délégation d'attributions « **4°** Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget » :

Devis signés depuis la précédente séance :

Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 022-212200612-20260521-20260503-DE

DATE	ENTREPRISE	OBJET	€ TTC
24/03/2026	MILCENT Christophe	Aménagement jardin Glenmor	8 900,00 €
24/03/2026	MAYA ENEVA	Buste Glenmor	8 000,00 €
01/04/2026	CASE France NSO	Réparation tractopelle - pistons & cale de foureau de béquille	1 267,07 €
02/04/2026	HENRI JULIEN	Table de travail inox pour cuisine cantine scolaire	410,40 €
07/04/2026	MAT AUTO	Pompe pneumatique de graisssage	580,24 €
08/04/2026	CASE France NSO	Réparation tractopelle - tablier	6 929,51 €
13/04/2026	AB DETECTION	Recherche fuite circuit chauffage mairie	895,92 €
24/04/2026	SEDI	Fournitures administratives urbanisme	285,98 €
24/04/2026	SEDI	Reluire registres état civil	274,43 €
27/04/2026	ART CAMP	Remplacement moteur tintement cloches Eglise Saint Germain	3 164,40 €
07/05/2026	ELAN CITE	Contrat extension de garantie - panneau lumineux bourg GLOMEL	394,80 €

Nouveaux marchés :

- **Marché public de maîtrise d'œuvre pour la création d'un lotissement communal Jean Le Guellec** attribué à la société ROUX & JANKOWSKY pour un montant de 10 000 € HT (Décision du 29 avril 2026).

Avenants aux marchés en cours :

- **Marché public de maîtrise d'œuvre : Construction d'un Centre technique municipal (CTM) : Avenant n°1 en date du 20/04/2026** arrêtant le coût prévisionnel des travaux à 483 941,00 € HT et fixant le forfait de rémunération définitif global du Maître d'œuvre au montant de 60 155,00 € HT (le marché initial signé le 30/06/2025 était de 49 700 €, soit une augmentation de 10 455,00 € HT soit +21%).

- **Marché public de maîtrise d'œuvre : Réhabilitation thermique de la Salle du lac : Avenant n°1 en date du 21/04/2026** arrêtant le coût prévisionnel des travaux à 294 000 € HT et fixant le forfait de rémunération définitif global du Maître d'œuvre au montant de 37 890,00 € HT (le marché initial signé le 16/02/2026 était de 37 890,00 € HT soit une augmentation de 0,00 € HT soit +0%).

Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 022-212200612-20260521-20260503-DE

2- AUTRES DECISIONS

- **Virement de crédits** en dépenses de fonctionnement du budget principal dans le cadre du taux de fongibilité de 7,50 % (Décision du Maire en date du 21/05/2026 – Vu en Commission des finances le 11/05/2026) :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : DÉPENSES		
CHAP	**COMPTE**	**MONTANT**
65- Autres charges de gestion courante	**65311- Indemnités de fonction**	6 000,00 €
	6541-Créances admises en non valeur	-4 000,00 €
	6542-Créances éteintes	-2 000,00 €
TOTAL		**0,00**

- **Constitution du CCAS** au terme de la procédure prévue à l'article. R 123-11 du Code de l'action sociale et des familles :

En vertu de l'article L. 123-6 du Code de l'action sociale et des familles, Monsieur le Maire envisage de nommer en qualité de membre du CCAS (en plus des personnes élues), les personnes suivantes :

Conseil d'administration du CCAS		
	Président	*Bernard TRUBUILT*
1	*Membre élu*	*Marguerite GUYOMARD*
2	*Membre élu*	*Alain JOUAN*
3	*Membre élu*	*Martine TRUBUILT*
4	*Membre élu*	*Roger PERROT*
5	*Membre élu*	*Catherine LE ROY*
6	*Membre élu*	*Jean-Yves JEGO*
7	*Membre élu*	*Armelle RENAULT*
1	**Membre nommé**	**Maryse BERNARD**
2	**Membre nommé**	**Emmanuel BOILEAU**
3	**Membre nommé**	**Marie-Hélène CHEVALHIER**
4	**Membre nommé**	**Françoise LE COZ**
5	**Membre nommé**	**Maurice REBEIX**
6	**Membre nommé**	**Michel RETY**
7	**Membre nommé**	**Marc SPECQ**

Les arrêtés de nomination seront pris dans les prochains jours.

3- AUTRES INFORMATIONS

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la DP n° 022 061 26 26 A0005 (arrêté de non opposition avec prescriptions à une déclaration préalable au nom de l'Etat) relatif à l'installation d'un pylône relais radio de téléphonies mobiles fait l'objet de deux recours gracieux lesquels ont été transférés aux services de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 022-212200612-20260521-20260503-DE

Le Conseil municipal prend acte des décisions prises et des informations transmises par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties.

****

Certifié exécutoire par Bernard TRUBUILT, Le Maire,
Ainsi délibéré, les jours, mois et an cités ci-dessus.

Le registre dument signé.
Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire de séance, **Le Maire,**

Eléonore KOGLER **Bernard TRUBUILT**

Affiché en Mairie le 29/05/2026
Transmis en Préfecture le 02/06/2026